

L'écho de Fénols

Bulletin municipal n°86 Janvier 2022



Permanences Mairie

Mardi de 16h à 19h et Jeudi de 14h à 17h

05 63 56 65 57 – fenols.090@orange.fr

Les élus sont à votre disposition à la mairie le mardi de 18h à 19h



Le mot du Maire

Fénolaise, Fénolais,

Deux ans déjà que la pandémie du covid-19 est apparue en Chine. Port du masque, confinement, vaccination, gestes barrières, « pass sanitaire » ont intégré notre quotidien. Jusqu'à quand ? Aucun gouvernement n'ose donner de dates devant autant d'incertitudes concernant les différentes mutations de ce virus qui touche toute la population mondiale. La situation sanitaire est toujours préoccupante même si la vaccination de 52 millions de Français permet un meilleur contrôle de cette pandémie en protégeant contre les formes graves du Covid-19 et réduit la pression sur l'hôpital. Notre pays compte 11 millions de cas et 123 000 décès depuis l'apparition de ce virus, l'an dernier à la même époque il y avait 2,5 millions de cas et 62 746 décès. Dans l'immédiat, je ne peux que vous inciter à vous faire vacciner, geste responsable et citoyen qui, espérons-le, permettra une immunité collective même si cela semble difficile face au variant Delta et Omicron. La prudence reste de mise, il est de notre devoir de respecter les gestes barrières ainsi que les consignes sanitaires gouvernementales. Je suis conscient que toutes ces mesures modifient notre mode de fonctionnement au quotidien, mais elles me paraissent nécessaires afin de mener une vie à peu près normale. J'ai toujours une pensée pour le personnel médical et hospitalier qui est en « première ligne », leur exprime toute ma reconnaissance et déplore que le gouvernement ne leur donne toujours pas les moyens de fonctionner dans de bonnes conditions. Cette pandémie est une épreuve pour notre société serons nous capables de la surmonter ?

Au plan communal, le changement des candélabres au cœur du village par un éclairage à led va nous permettre de diviser notre consommation par deux, l'investissement sera amorti en 3 ans le projet étant subventionné par le SDET à 56%.

L'avant projet de l'aménagement de l'espace ludique a été validé par le Conseil Municipal. En 2022 nous choisirons un maître d'œuvre et lancerons les appels d'offres pour une réalisation en 2023.

Je vous adresse personnellement et au nom du conseil municipal tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2022.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire, Jean-Marc MOLLE

Conseil municipal du 23 septembre 2021

Présents : Mmes AUREL Josette DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, SIGNOLLES Cécile et GUIBAUD Patricia. MM BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles.

Excusée : Mme RAMADE Mélanie. Secrétaire de séance : M. AUREL Josette

1 – Réfection des murs de l'église et du parvis - Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Fonds Départementaux Territoriaux

M. le Maire présente le projet de réhabilitation du parvis de l'église qui doit permettre la mise en valeur du monument aux morts qui jouxte l'église côté mur des fonts baptismaux et préserver l'édifice en reprenant les fissures des murs qui à terme peuvent, suite à des infiltrations, mettre en péril la structure du bâtiment.

Plusieurs devis sont présentés et après analyse, l'entreprise COURTIAL Rénovation est retenue pour un montant de 8 049 € HT soit 9 658 € TTC. Un dossier va être déposé auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDT pour solliciter une subvention à hauteur de 4072 € laissant un reste à charge de 5586 € pour la commune de Fénols.

2 – Décisions modificatives BP 2021- DM 1

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'achat du vidéoprojecteur et ses accessoires, et en prévision du remplacement d'un des ordinateurs de la mairie, les crédits ouverts à l'article "matériel de bureau et informatique" du budget de l'exercice 2021, sont insuffisants. Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
2188 - 195 Autres immobilisations corporelles (outillage matériel)	-655.99	
2183 - 194 Matériel de bureau et informatique	655.99	
TOTAL :	0.00	0.00
TOTAL :	0.00	0.00

3 – Révisions des attributions de compensation 2021

La CLECT de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet a travaillé en 2021 sur l'évaluation obligatoire des charges associées au transfert des équipements sportifs, du Centre de la céramique de Giroussens et sur l'évaluation dérogatoire aux dispositions de droit commun de ces mêmes équipements ainsi que des compétences scolaires et voiries.

Pour notre commune, la proposition de révision des attributions de compensation porte sur 2 points :

- **La voirie** : correction des retenues sur attributions de compensation 2021 en fonction des enveloppes voiries définies par la commune.
- **La compétence scolaire** : ajout d'une retenue supplémentaire aux attributions de compensation actuelles, du fait de la fiscalisation de la compétence en mars 2021. Les retenues scolaires sont ainsi neutralisées et la compétence est financée par la fiscalité en lieu et place des attributions de compensation.

Cette révision fait évoluer l'attribution de compensation pour la commune de Fénols : la contribution de la commune (AC négative), d'un montant de - 30 036,00 € devient un versement de la communauté d'agglomération, (AC positive) d'un montant de 7 143,00€ en 2021.

4 – Ventes des anciens candélabres de la place de la mairie

Les candélabres de la place de la mairie vont être remplacés par des nouveaux éclairages plus économiques et performants. Afin de financer une partie de leur remplacement, le conseil municipal a décidé de vendre, en l'état, les anciens candélabres pour la somme de 1900€ TTC .

Consell municipal du 23 septembre 2021 (suite)

5 – Point école

- ◆ La rentrée scolaire s'est bien passée. Le RPI compte un total de 85 enfants répartis entre les écoles de Fénols, Lasgraïsses et Orban. L'école de Fénols compte 27 enfants (14 PS/ 8 MS/ 5GS).
- ◆ Une nouvelle inspectrice, Mme CARNEMOLLA-MAREVILLE, a été nommée sur la circonscription d'Albi pour la rentrée 2021.
- ◆ La communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a réorganisé le service éducation-jeunesse et a nommé un nouveau responsable pour notre secteur : Monsieur SEILER Romain.

SMIXFLO : Malgré l'approbation en conseil syndical et en conseil de communauté d'agglomération, la dissolution du SMIXFLO n'est toujours pas entérinée et pose problème.

6 – Point Voirie

- ◆ Un reprofilage est programmé entre le 27/09/2021 et le 15/10/2021 sur les routes communales VC 8 et VC 13 ainsi qu'un élargissement du carrefour de la VC12 au niveau du cimetière. Le montant total des travaux s'élève à 11 918 € TTC.
- ◆ Un curage du fossé est prévu sur la VC 8.

Un point à temps automatique sera réalisé ultérieurement car les voies sont fissurées.

7 – Questions diverses

- ◆ Collecte de pneus : Collecte prévue fin du premier semestre 2022.
- ◆ Planning salle des fêtes : La salle est réservée en priorité à la vie associative. Les activités ont repris et un rappel est fait sur l'obligation de présentation du « Pass sanitaire » pour les activités.

Le responsable de l'activité est en charge de ce contrôle.

◆ Souhait des fénolais :

- o Panneau d'affichage : l'installation d'une vitrine extérieure à l'entrée de la salle des fêtes a été sollicitée pour permettre de partager les informations de la vie associative. Cette requête est validée par le conseil municipal.

- o WC public : la pose de faïence murale a été demandée dans les wc publics. Le support n'étant pas approprié, cela nécessiterait trop de travaux et la demande n'est pas, pour le moment, validée par le conseil municipal.

Journée de travaux : la prochaine journée est prévue le samedi 16 octobre

Fin de la séance : 23h30



Il est rappelé que l'identification des habitations suite à l'adressage public est obligatoire.

La municipalité a fourni des plaques de numérotation en fonte émaillé qui doivent impérativement être installées. Elles permettent au SAMU, pompiers, livreurs etc... de localiser avec précision les habitations.



Félicitations à Mme et Mr Gasc pour la naissance de Victoria le 16 juillet 2021

Félicitations à Mme et Mr Desfougères pour la naissance d'Enéa le 17 juillet 2021

Conseil municipal du 18 novembre 2021

Présents : Mmes AUREL Josette, DUBAC Jennifer, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile et GUIBAUD Patricia. MM BOULZE Sébastien, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles.

Excusé : M DESFOUGERES Thierry. **Secrétaire de séance** : Mme DUBAC Jennifer

1 – Convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour la réalisation d'un projet de collecte de pneus agricoles

Afin de participer à la collecte de pneus usagés, la commune de Fénols doit signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, porteuse du projet. 56 communes participent à l'opération, ce qui représente 1 238 tonnes de pneus usagés répartis en 662 tonnes de pneus voitures, 392 tonnes de pneus camions, 148 tonnes de pneus tracteurs. Le coût de prise en charge a été estimé à 170 €/tonne soit un coût total de 210 460 €, sous réserve de coût supplémentaire concernant les pneus dégradés ; répartit de la manière suivante :

- ◆ Participation des agriculteurs de 60 €/T (35%) 73 661 €
- ◆ Participation des communes de 10 €/T (6%) 12 628 €
- ◆ Subvention Département (20%) 42 092 €
- ◆ Subvention Leader (39%) 82 079 €

Pour la commune cela représente environ 24 tonnes. Le marché public sera lancé en novembre 2021, suivi du choix du prestataire en décembre 2021. Les visites chez les agriculteurs centralisant la collecte auront lieu au premier trimestre 2022 pour un ramassage entre juillet et décembre 2022.

2 – Point école

Le sol du dortoir a été refait et isolé. Le changement du sol de la salle de classe ainsi que des travaux de peinture et de plomberie au niveau des sanitaires sont programmés pour les prochaines vacances.

3 – Point Voirie

Les travaux sont terminés et leur réception est prévue le 24 novembre. L'élargissement de la VC12, accès au cimetière, a nécessité quelques aménagements pour plus de solidité. Les nids de poule ont été rebouchés par les élus à l'occasion d'une journée de travaux en attendant la réalisation de point à temps.

4 – Point PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est le futur document d'urbanisme qui s'appliquera à l'ensemble des communes de la CA2G. Son élaboration se fera en concertation avec les 61 communes. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en vigueur sera lui aussi révisé.

La mise en application de ces deux documents devrait être effective à l'horizon 2025 :

- ◆ 2021 : réflexion sur l'élaboration du PLUi et la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), validation des modalités et du calendrier.
- ◆ 2022 : phase de dialogue au niveau communal. Analyse de l'occupation des sols sur les 10 dernières années, capacité de densification.
- ◆ 2023 : phase de consultation habitants/communes, enquête publique.
- ◆ 2024 : phase de validation.

5 – Projet d'Espace ludique

Le travail de la commission « Espace ludique » est présenté à l'assemblée. Après échanges et validation, les propositions seront transmises au bureau d'étude pour un chiffrage de l'Avant Projet.

6 – Questions diverses

- ◆ Le règlement de la salle polyvalente a été mis à jour pour être en adéquation avec les normes de sécurité et sanitaires actuelles.
- ◆ Les décorations de Noël seront installées le samedi 11 décembre par l'équipe municipale.

Fin de séance à 23h15

Conseil municipal du 16 décembre 2021

Présents : Mmes AUREL Josette, DUBAC Jennifer, GUIBAUD Patricia, MARTY Marie-Elisabeth, RAMADE Mélanie, SIGNOLLES Cécile, MM. BOULZE Sébastien, DESFOUGERES Thierry, GASC Benoît, MOLLE Jean-Marc, TORRESIN Gilles.

Excusée : Mme GUIBAUD Patricia Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Elisabeth

1 – CDG81 : Convention unique d'adhésion aux missions facultative pour les structures affiliées au centre de gestion du Tarn

M. le Maire expose au conseil municipal que le CDG81, au-delà des missions obligatoires, propose, des missions facultatives d'accompagnement des ressources humaines (service de remplacement, aide à l'archivage...). Le coût de ces missions facultatives correspond au traitement et indemnités versés par le CDG81 aux agents mis à disposition de la collectivité. Afin d'avoir accès à ces services, il est nécessaire de prendre une délibération. Le conseil municipal valide la proposition.

2 – SMIX FLO : Approbation de la décision de retrait de la CA2G

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 22 mars 2021, le conseil de la CA2G a donné un avis favorable à la dissolution du SMIXFLO dont elle est membre et a proposé de négocier avec la commune d'Orban la mise en place d'une convention visant à permettre l'organisation du fonctionnement du RPI par la communauté d'Agglomération. Après échange avec la Préfecture, il s'avère nécessaire d'appliquer non pas la procédure de dissolution mais plutôt la procédure de droit commun relative au retrait de la CA2G dudit syndicat. Le conseil communautaire de la CA2G, par délibération du 13 décembre 2021, et le SMIXFLO par délibération du 15 décembre 2021 ont approuvé ce retrait. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité approuve les délibérations de retrait de la CA2G et du SMIXFLO, avec effet au plus tard au 31 mars 2022. - Le Budget Prévisionnel 2022 ne sera pas voté.

3 – Espace ludique : Restitution de l'Avant-Projet

Présentation de l'avant-projet et du premier chiffrage pour le projet d'espace ludique. 4 Zones sont envisagées : jeux pour les 3-6 ans, jeux pour les 6 et plus, zone de jeux libres et city Park. Pour le financement, des subventions pourront être demandées aux différents partenaires institutionnels.

4 – Questions diverses :

❖ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** : suite à la délibération du conseil communautaire pour la prescription du PLUi, un registre de concertation du public est disponible à la mairie de Fénols et au siège de l'Agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures d'ouverture au public. Un registre numérique est accessible sur le site de la CA2G.

❖ **Elections 2022** : à compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur d'une commune A pourra donner procuration à un électeur d'une commune B. Toutes les procurations, numériques ou papier, seront centralisées sur le répertoire unique électoral. Le jour du vote, un électeur ne peut pas détenir plus de 2 procurations, et 1 seule d'entre elles peut être établie en France.

❖ **Décorations de Noël** : les élus de la commune se sont retrouvés le samedi 11 décembre afin d'installer les décos de Noël dans le village.

❖ **Vœux du Maire** : en raison de la situation sanitaire, les vœux du maire ne pourront pas avoir lieu cette année. Le conseil municipal a décidé de distribuer à chaque famille un ballotin de chocolat.

Fin de séance à 23h30

<https://renovoccitanie.tarn.fr/>



Rénov'Occitanie
Ma rénovation énergétique

Démarrez avec le Guichet Unique pour la rénovation énergétique de votre logement Tel : 0805 288 392



97, bd Soult
81000 Albi

Commémoration 1914-1918



Nombreux étaient les Fénolais malgré les consignes sanitaires qui entouraient M. le Maire pour cette cérémonie commémorative de la fin du conflit de la 1^{ère} guerre mondiale. M. le Maire, a lu le message de Mme Geneviève DARIEUSSEQ secrétaire d'Etat auprès du ministre de armées, Cléo celui de l'Union Française des Associations de Combattants et victimes de guerre. Selon la tradition et après avoir écouté la «chanson de Craonne», les enfants de la commune, Robin, Mathilde et Liwen ont participé en lisant avec application les biographies des Fénolais morts pour la France durant ce conflit.



La gerbe a été déposée par M. le Maire accompagné de Maxence et Estelle.

Un grand moment de recueillement pour la minute de silence a précédé l'hymne national repris par tous, petits et grands, suivi d'une collation prise à l'extérieur qui a clôturé la cérémonie.

M. le Maire remercie Mme la Conseillère Départementale, M. le représentant cantonal de la FNACA, les portes drapeaux et toutes les personnes présentes à cette cérémonie.



Elagage / Plantations

 Il appartient aux propriétaires riverains, responsables notamment des plantations situées sur leurs propriétés (article 1242 du Code Civil), de procéder à l'entretien et à l'élagage de leurs arbres situés en bordure de voirie. Le Maire peut mettre en demeure le propriétaire d'élaguer les arbres susceptibles d'entraver la circulation, au titre de ses pouvoirs de police prévus à l'article L 2212-2 du CGCT.

En l'absence de résultat, le Maire fera procéder à l'exécution forcée des travaux, et les frais afférents aux opérations seront mis à la charge du propriétaire. L'article R.116-2 du Code de la voirie routière permet ainsi de punir d'une amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe ceux qui, « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public ». Dans le même sens, l'article D.161-22 du Code rural prévoit que «les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans condition de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage prévues à l'article D.161-24. Les lignes téléphoniques qui véhiculent les liaisons ADSL ou Fibre optique sont des éléments devenus indispensables à beaucoup de foyers, il est donc primordial de protéger ces câbles des risques de coupures et d'élaguer toutes les branches d'arbres susceptibles d'occasionner des dégâts.

L'installation de la fibre est prévue en 2022 sur la commune.



La Page de l'ALAE

TAP Fénols

Les aventures de père Castor !!!

Tous les Mardis soir, les enfants de la classe de maternelle ont la chance de pouvoir suivre les aventures du père Castor.

Ces récits sont animés par Théo, jeune homme autiste, qui aime conter et faire vivre ces histoires.

Un très grand merci à lui pour nous faire vivre des moments de partage aussi forts !!!



Les Activités de l'ALAE

Cuisine (petits), origami (moyens et grands), jeux extérieurs, activités manuelles, jeux de société,....
Toutes ces animations sont au programme les soirs sur Fénols. Les enfants ont le choix et décident en fonction de l'envie du moment.



Renseignements

ALAE Lud'ilot (FENOLS)

05.63.55.15.27

fenols.clae@orange.fr

L'équipe d'animation
Lud'ilot vous souhaite
une bonne et heureuse
année 2022 !!!



Foyer Socio Sportif :

Depuis octobre, les activités ont repris comme à l'accoutumé; à savoir : Gym, le lundi soir de 19h à 20h, avec un effectif de 20 personnes. On fait bouger son corps pour conserver toute sa souplesse et son dynamisme.

Danse de Salon, le mercredi soir de 20h à 23h, avec plusieurs ateliers: débutants, danses en ligne, danses de salon, traditionnel. Une très bonne ambiance partagée par une soixantaine de danseurs.

Salsa, bachata, le vendredi soir de 20h30 à 22h30, un effectif un peu limité pour l'instant mais qui devrait s'améliorer au cours des semaines qui arrivent.

Futsal, le lundi soir, dans la salle de Lasgraïsses, de 20h30 à 23h00, où le dé foulement est le maître mot, avec une quinzaine de joueurs acharnés à mouiller le maillot.

VTT, qui est en repos hivernal à cause des chemins trop boueux mais, en principe, en février, mars, on devrait revoir notre douzaine de cyclistes sur les chemins et routes du village et des alentours. Ils rentrent crottés et fourbus mais avec le sourire et en se disant à dimanche prochain.

Vendredi soir, pour l'instant les boules de pétanque étant trop froides, c'est avec des jeux de cartes, belote et tarot que l'on occupe ces soirées de 20h30 à 23h30, où la convivialité est de mise.

Ping Pong, le vendredi soir aussi, de 20h30 à 22h30, cette année avec de jeunes recrues qui passent un excellent moment, cela clôture bien leur semaine scolaire

Organisation, à ce niveau-là, les gestes barrière, la désinfection, l'aération, le port du masque, la présentation du pass sanitaire; tout cela se fait au quotidien et aucune dérogation n'est tolérée, cela pour le bien de chacun.

Habitant(e)s de notre sympathique village de Fénols, venez nous rencontrer, vous y serez les bienvenus; on se doit, nous aussi, à notre niveau associatif, d'informer, d'intéresser et d'intégrer les nouveaux arrivants pour vous parler et vous faire partager nos valeurs.

Ceci est un état des lieux à aujourd'hui, qu'en sera-t-il après les fêtes, le fait est que nous nous rangerons aux recommandations et directives préfectorales et municipales; tous nos membres en seront informés en temps et heure. Malgré cela l'optimisme reste d'actualité et nous toutes et nous tous vous souhaitons une belle et heureuse année.

A bientôt,

Le Président - Bernard DELERIS
bernard.deleris@orange.fr

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, les administrés ont la possibilité de déposer gratuitement et de manière dématérialisée, leur demande d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) sur la plateforme Geopermis (exclusivement) : www.geopermis.fr

Caravane à Pizzas

Tous les jeudis soirs, de 17H à 21h, Tony de la Caravane à pizzas vous propose une pizza sur pâte fine, du fait maison avec des produits frais.

vous pouvez commander au :

06 38 84 46 03



COMITE DE REDACTION

Jean-Marc MOLLE - Marie-Elisabeth MARTY - Mélanie RAMADE - Josette AUREL